



# CTL

**COMITÉ TECHNIQUE LOCAL**  
**du 22 septembre 2015**

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

## Compte-rendu



02 40 20 76 56

### MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Nous sommes aujourd'hui réunis en Comité technique local pour la première fois sous votre présidence.

Nous vous renouvelons ici nos vœux de bienvenue en Loire-Atlantique, dans un contexte de bouleversements liés aux futures réorganisations impulsées par votre prédécesseur.

Ces restructurations engendrent déjà beaucoup de questionnement et de stress chez nos collègues. Cela n'est sans doute rien à côté de ce qui nous attend dans les prochains mois.

A cet égard, **FO** a demandé dans un récent communiqué que la cartographie des restructurations à venir dans toutes les directions de Bercy, jusqu'ici volontairement cachée sur ordre ministériel, soit enfin dévoilée.

Dans le 44, nous craignons fortement d'être des rats de laboratoires et que l'expérience des changements titanesques soit reproduite rapidement ailleurs.

Ces restructurations ont un but commun : justifier la poursuite des suppressions d'emplois et des fermetures de services, au détriment de la qualité du service public rendu aux citoyens.

Tout cela dans un contexte déjà difficile.

La politique budgétaire d'austérité, d'une part qui ne permet pas de relancer la croissance économique et d'endiguer la hausse du nombre de chômeurs.

Mais aussi la politique de baisse des effectifs et des crédits dans la Fonction Publique et particulièrement dans les directions de Bercy. **FO** condamne avec la plus grande fermeté les 2548 nouvelles suppressions d'emplois, envisagées dans le Projet de Loi de Finances 2016, qui se rajouteront aux plus de 10 000 depuis juin 2012.

S'y ajoute également la politique d'austérité salariale menée depuis plusieurs années : **FO** revendique la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice, élément central et prioritaire du traitement. A cet égard, précisons que **FO** considère que les propositions

formulées par la Ministre de la Fonction Publique dans le cadre de la négociation sur « les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations », ne sont pas à ce jour à la hauteur des attentes des personnels.

**FO** condamne la baisse ininterrompue des promotions internes (-70% depuis 2012) et exige un plan exceptionnel à la hauteur de l'investissement professionnel et de la technicité croissante des agents.

**FO** revendique la transformation de la prime collective de performance en une revalorisation uniforme de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT), pour l'ensemble des agents.

**FO** condamne également les amputations des crédits d'action sociale. Dans une période où les besoins des personnels sont criants, il en demande la légitime revalorisation.

Coté dialogue social, **FO** dénonce la décision ministérielle prise en juin de réduire les droits syndicaux dans les directions de Bercy, portant un coup sévère à la démocratie sociale.

Comme **FO** l'a annoncé dès sa publication, la loi dite de "rénovation du dialogue social" n'a pas permis une amélioration de celui-ci à Bercy et encore moins ouvert de nouveaux espaces de négociation.

Pour **FO**, le dialogue social ne peut se résumer à décliner un cadrage interministériel, à discuter d'un agenda social et à échafauder une méthode de concertation.

La spécificité des missions économiques et financières et la haute technicité des agents qui les accomplissent, nécessitent une approche "ministérielle", qui doit demeurer et être reconnue.



**FO soutient d'ores et déjà toutes les actions des personnels dans les directions des ministères économiques et financiers et appelle, dès aujourd'hui, à une amplification des mobilisations afin de préparer un mouvement d'ampleur aux Finances.**

Les élus **FO** DGFIP 44

## Fermeture de la trésorerie d'Aigrefeuille au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Ce n'est une surprise pour personne, ce poste étant en sursis depuis de nombreuses années. La fermeture programmée en 2011 avait été repoussée du fait des élections présidentielles.

Pour autant, à **FO**, nous sommes contre cette fermeture qui va désertifier encore un peu plus le sud du département.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés de nos collègues à assumer les missions : mais c'est la gestion par les Finances Publiques qui a créé cette situation.

La DRFiP44 ne l'ignore d'ailleurs pas puisque sur l'année 2014, elle a couvert les effectifs de cette trésorerie avec 13 mois de renfort (hors vacataire).

### Les éléments du transfert :

#### x **Mission du secteur public local :**

- Machecoul récupère les communes de Geneston, le Bignon et Montbert,
- Clisson récupère Aigrefeuille, Maisdon, la Planche, Remouillé et Vieilleville
- Vertou, la gestion de l'hôpital Georges Daumezon.

#### x **Mission du recouvrement :**

- Clisson prendra en charge Aigrefeuille, Maisdon, la Planche, Remouillé et Vieilleville,
- Le futur SIP sud-Loire aura la charge de Geneston, le Bignon, et Montbert .... ainsi que les restes à recouvrer (RAR) au 31 décembre 2015.

Concernant ces RAR, ils sont *balayés* par un collègue du renfort actuellement pour les alléger... comme à chaque suppression ou fusion de poste.



### Transfert d'emplois :

Vertou : 1B	Clisson : 1B +1C	Machecoul : 1 B
-------------	------------------	-----------------

Les affectations (*suivant les règles de priorité liées à des transferts*) seront connues après les CAP locales des 13 octobre (cadres A) et 3 novembre (cadres B matin et cadres C après-midi).

Concernant Machecoul, dans la réalité aucun agent n'y sera affecté, ce poste étant en surnombre. Nos collègues sont ravis !... **eux qui comme beaucoup sont déjà le nez dans le guidon avec leur charge actuelle de travail.**

Ce poste a également en ce moment à gérer des charges supplémentaires (ajustements, arrêtés comptables, actifs, prêts, ...) suite à la création d'une nouvelle commune Villeneuve en Retz, fusion de Bourgneuf et Fresnay, votée au conseil municipal du 22 septembre.

## Impacts immobiliers

Clisson : il y aurait deux postes de travail (écran et téléphone) disponibles.

Un projet de déplacement de la baie informatique visant à améliorer le dimensionnement du coin-repas est en cours d'études. Ce serait une bonne chose, cette armoire informatique ouverte près du coin-repas avait été signalée par **FO** il y a déjà longtemps.

Une partie du matériel d'Aigrefeuille devrait faire l'objet de redéploiement.



VOTE **FO** : CONTRE

## Gestion communale de Pont St Martin transférée de Bouaye à Machecoul

### Encore Machecoul !

Après le transfert de 3 communes par la fermeture de la trésorerie d'Aigrefeuille, ce poste va également récupérer Pont-Saint-Martin coté secteur public local (le recouvrement est géré par Rezé depuis la fermeture de St-Philbert de Grandlieu en 2008).

Même si cette commune ne représente, d'après la direction que 4 % de Bouaye, c'est encore du plus à gérer à Machecoul. Que ces collègues se rassurent, d'après la nouvelle directrice régionale, cela évitera peut-être une suppression d'emplois dans l'avenir !

Car le 44 aura sa part du gâteau (*empoisonné*) des 2548 suppressions d'emplois, envisagées pour 2016.

Cette volonté de la DRFiP44 d'adapter notre réseau en fonction des modifications des intercommunalités risquent d'avoir de lourdes conséquences dans l'avenir. En effet, la dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales et est en forte baisse. Le 1<sup>er</sup> Ministre, pour tenter d'éteindre l'incendie de la contestation des élus locaux, a annoncé fin août la création d'un fonds d'un milliard d'euros pour soutenir les projets des communes et intercommunalités.

Exemple récent (extrait de Presse-Océan du 25/09) : *Après l'échec de la commune nouvelle à sept avec vallet, la Chapelle-Heulin Mouzillon, Le Pallet, La Regrippière, La Boissière-du-Doré et La Remaudière, le conseil municipal de Vallet a voté jeudi 24/09 un plan B : poursuivre la réflexion d'une fusion avec La Remaudière seule...*

VOTE **FO** : ABSTENTION

## Présentation du dispositif sur les apprentis

### Liminaire **FO**

Concernant le recrutement des apprentis, les élus **FO** tiennent à vous faire part de leur position dès à présent.

**FO**, dans la plus pure tradition ouvrière, a toujours marqué son attachement à l'apprentissage, nécessaire à la transmission intergénérationnelle des savoirs techniques dans le cadre d'un enseignement en alternance permettant à un jeune, âgé de 16 à 25 ans, d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme national.

Dans la Fonction Publique, dès lors où il ne s'agit pas d'un mode de recrutement, **FO** n'a pas d'a priori négatif contre l'apprentissage.

Par contre, lorsque ce sujet est abordé à la DGFIP, la position de **FO** devient plus nuancée.

Tout d'abord, l'impréparation de la DGFIP est manifeste. Répondant à une commande présidentielle, la Direction Générale s'est défaussée sur ses directions locales pour assurer son quota d'apprentis.

Ce sont elles qui vont signer les contrats d'apprentissage qui sont des contrats de droit privé.

Ce sont elles qui auront à organiser l'accueil des apprentis.

Ensuite, le plus grand flou règne sur le statut des maîtres d'apprentissage. En effet, être maître d'apprentissage implique une disponibilité de tous les instants dont nous avons du mal à croire qu'elle serait encore possible au vu des conditions de travail de nos services. C'est pourquoi nous vous demandons de nous donner toutes les précisions sur ce sujet, afin de nous assurer que les maîtres d'apprentissage ne seront pas les dindons de la farce. Nous demandons également qu'un bilan soit fait en Comité Technique Local.



Pour le 44, après étude, seul le PTGC (pôle topographique de gestion cadastrale) se verra doté d'un apprenti à compter de septembre 2015.

Le maître de stage sera le responsable de ce service, qui ne bénéficiera ni de temps, ni de prime, ni d'avancement supplémentaires.

La DRFiP 44 nous a indiqué en séance qu'il ne s'agissait pas d'escroquer le jeune apprenti... par contre, pour le maître de stage, moins d'état d'âme.

Rappelons que ce jeune collègue ne sera là qu'une année alors que sa formation elle sera sur 2 ans. Il a bénéficié d'une information sur la déontologie (dans son contrat de travail).

## Mise en œuvre de la RPCU

La représentation du parcellaire cadastral unique vise à, comme son nom l'indique, unifier ce domaine actuellement géré par la DGFIP (plan cadastral) et l'IGN (base de données parcellaire).

La Loire-Atlantique a fait partie de l'expérimentation sur 2012-2013 : la généralisation est actée et débutera pour le 44 à compter de janvier 2016, pour une période estimée à ce jour à 7 ans de travaux.

Des formations seront reçues par les futurs formateurs départementaux.

### Bilan Campagne IR

Dans notre documentation de travail du CTL, ça commence comme ça : *"La campagne IR 2015 s'est déroulée, de manière générale, dans un bon climat d'ensemble et a permis, grâce à une organisation spécifique mise en place, de répondre aux sollicitations du public en matière d'accueil physique, téléphonique et de traitement des courriels"*.

Le pays de Candy est de retour ....

### Les chiffres significatifs :

■ Fréquentation à l'accueil physique en baisse (5 % à Nantes, 4 % à Saint-Nazaire, 25 % à Châteaubriant, 27 % à Pornic)

■ Ancenis : augmentation de 30 %.

D'après la DRFiP44, cela vient d'une comptabilisation mieux adaptée cette année. Ha ? Et l'an dernier, aucun commentaire sur un souci de ce côté-là...



NB : nous rappelons à nos collègues l'importance de servir l'outil ORCFA (Outil de répartition et de comptabilisation des flux d'accueil). En effet, c'est sur cette base que les bilans sont faits....

Et il est très facile pour la DGFIP d'en déduire que les suppressions d'emplois peuvent continuer, comme il y a de moins en moins de public au guichet ...

■ Affluence très soutenue après la date limite des déclarations papier (19% à Nantes, 15 % à St-Nazaire).

■ Téléphone : en baisse de 32 % à Nantes. Chiffre de St-Nazaire non communiqué.

■ Pression accrue du fait du resserrement du calendrier (12 juin pour le 1<sup>er</sup> rôle)

■ Nombreux retards de la Poste signalée

■ Difficultés signalées suite à la disparition de l'assistance technique nationale accessibles aux usagers des services en ligne (notre section **FO** en avait état dans le [FO Hebdo n°22-2015](#))

■ Télédéclaration : +10 % dans le 44 en 2015. Et on

apprend par la Presse, encore une fois ! que le gouvernement envisage de rendre obligatoire la déclaration en ligne, sous peine d'amende.

Comme d'habitude, le rapport annuel de gestion est loin de refléter la réalité : en effet, peu ou prou d'éléments sur les difficultés à mener à bien les missions dans nombre de structures et les conditions de travail.

## Rapport de gestion de l'année 2014

### Les chiffres clés 2014 :

#### Effectifs

	A+	A	B	C+ATI	TOTAL
2011	142	256	757	719	1874
2012	141	249	769	667	1826
2013	133	250	750	592	1725
2014	131	249	736	560	1676

#### Suppressions d'emplois

	A	B	C
2013	-3	-4	-18
2014	-5	+3	-21

**Age moyen** : 50 ans et 9 mois (49 ans et 10 mois en 2013)

#### Promotions :

	A+	A	B	Géom	C	ATI
2013	17	10	67	3	69	4
2014	10	10	73	0	25	1

**Départs à la retraite** : 90 agents (44 en 2013)

**Taux de temps partiel** : 26,19 % (27,08 % en 2013)

#### Arrêts de maladie

	2012	2013	2014
Maladie	13 877	13 930	15 656
Accidents de service	444	574	478
CLM	6 817	9 456	9 722
Maternité	1 285	1 357	1 618

#### Crédits jours auxiliaires :

	FF	FGP	PPR	TOTAL
2013	1 702	2 268	252	4 222
2014	1 274	2 060	421	3 755

Un exemple : la seule allusion sur la démarche sur les risques psycho-sociaux est rédigée en ces termes : "les 6 services retenus dans le cadre du groupe de travail RPS ont été comparés par rapport à certains indicateurs clés. Aucune situation atypique n'est mise en avant

Quand on sait le temps que cette démarche a pris tant pour les collègues des services que pour les représentants des personnels, c'est un peu léger...

Autre exemple : dans la rubrique Budget et Logistique, il est uniquement indiqué "suivi des dépenses de frais de déplacement par missions et services".

Et mise en place au cours de l'année de l'application FDD (frais de déplacement) pour la DGFIP dans la partie service facturier.

Par contre, aucun chiffrage. Nous sommes pourtant convaincus (au vu des remontées des collègues) que face au manque de convivialité de l'outil FDD, nombreux sont ceux qui renoncent à se faire rembourser leurs frais occasionnels.

C'est un tort, chers collègues ! D'autant qu'un message vous a récemment conviés à prendre l'attache des RH en cas de difficultés. Et si ce message aborde succinctement la gestion budgétaire des FDD, c'est que semble-t-il, la



DRFiP 44 est déjà dans le rouge.

La nouvelle DRFiP44 nous a interrogés sur la nécessité de maintenir la production du rapport de gestion : malgré ses insuffisances, les syndicats ont souhaité continuer à en disposer car c'est une photographie annuelle qu'il est intéressant de consulter régulièrement.

## Le dispositif Clic'ESI

Il s'agit d'un dispositif d'édition et de mise sous pli pour les documents non signés (Avis à Tiers Détenteur, Opposition à Tiers Détenteur, Opposition Administrative, Saisie Tiers Détenteur).

Flash Back pour ceux qui ont connu le service *éditique* par le passé.

Ce dispositif ne peut servir que pour les courriers réalisés dans un format particulier. Il est appelé à être étendu aux trésoreries SPL et mixtes (partie SPL) et aux Produits Divers.

Un référent a été nommé dans le 44.

